

Préfecture de la Corse-du-Sud

Direction départementale des territoires et de la mer

AVIS AU PUBLIC

**CONSULTATION RELATIVE A L'INSTAURATION DE SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT
POUR DES OUVRAGES DE PREVENTION DES INCENDIES SUR LA COMMUNE DE COTI-CHIAVARI**

L'instauration de servitudes de passage et d'aménagement, au bénéfice de la commune de COTI-CHIAVARI, concerne les huit ouvrages suivants :

- Pistes de liaison de Laticapso (P62), Gradello (P63), Cortone (P64), Petinello (P65)
- Points d'eau CCH01, CCH07, CCH09 et CCH10

Tous les dossiers relatifs aux projets des servitudes seront déposés en mairie de Coti-Chiavari

Les dossiers seront consultables à la mairie :

- les lundi et vendredi du 17 septembre au 17 novembre 2020, de 9h à 12h et 14 h à 17 h

Pendant la durée d'affichage en mairie (deux mois), les propriétaires ou ayants droit pourront faire connaître, par écrit, leurs observations au préfet, direction départementale des territoires et de la mer – Service risques eau forêt- Terre Plein de la Gare - BP 408 - 20302 AJACCIO Cedex 1.

Ajaccio, le
Pour le directeur
Le chef du service risques eau forêt
signé : Magali ORSSAUD